

Démarche de réflexion sur l'avenir des forêts.

Foresco Holding et sa filiale Consultant Evoplaning est un entrepreneur forestier basé au Saguenay Lac St-Jean qui œuvre depuis 1993. Les travaux que nous effectuons sont assez diversifiés. Grosso modo, nous effectuons entre 2000 et 3000 ha de préparation de terrain au moyen de pelle mécanique chaque année. La moitié de ces ha est réparti à l'intérieur de notre CRPF dans les 4 régions suivantes 02-04-07-08. Pour ce qui est des AOPS nous prenons des contrats pratiquement dans l'ensemble de la province. Et nous effectuons entre 400-500 ha d'éducation de peuplement en CRPF dans la région 02. Au niveau du service plus technique nous employons une vingtaine de techniciens forestiers et nous travaillons pour plusieurs intervenants forestiers (détenteurs de garantie d'approvisionnement, REXFORET, MFFP et autres entrepreneurs forestiers). Nous offrons aussi des services de génie civil comme la construction de ponts-ponceaux forestiers, déneigement municipal. Nous effectuons un peu de récolte et de transport autant en forêt publique que privée. En forêt privée nous sommes un consultant accrédité dans 2 régions et nous sommes un grand propriétaire forestier détenant près de 7000ha. Au plus fort de la saison nous employons une cinquantaine de personnes.

Voici les enjeux qui nous touchent plus particulièrement concernant l'avenir de nos forêts.

En forêt publique, au niveau des travaux sylvicoles on dénote un désengagement de l'état. On le perçoit dans les différents bilans, au niveau provincial on fait de moins en moins de travaux (ha). Pourtant depuis 30 ans que nous réalisons des travaux sylvicoles nous voyons les bienfaits d'aménager les forêts. On a plusieurs exemples, on a effectué des travaux d'entretien de plantation dans les années 1999-2001 et dans ces mêmes blocs nous sommes entrain de réaliser de l'éclaircie commerciale. Comparativement aux secteurs naturels, la composition en essence, la densité, la grosseur des tiges sont beaucoup plus intéressante. C'est ce qui nous permet d'intervenir et de récolter des volumes intéressants. On l'a observé à la suite de l'épisode de Tordeuse de bourgeons d'épinette (TBE), plusieurs coupes de récupération ont pu avoir lieu dans les secteurs qui avaient fait l'objet de travaux d'aménagement il y a 20-25 ans. Le volume m³/ha et le diamètre des tiges permettaient une récupération. Dans les secteurs non aménagés adjacents, aucune récupération possible. Et il en est un peu de même à la suite des feux de forêt. Cela rejoint les avis du Forestier en chef qui démontre les effets de possibilité forestière des travaux sylvicoles pour un territoire plus aménagé versus moins aménagé. Un autre exemple qui nous touche particulièrement on a effectué depuis 25 ans du scarifiage partiel par poquets dans le but de régénérer le bouleau. À la suite des coupes standards le sol est trop peu perturbé. Pratiquement tous les ha que nous avons traité ainsi sont un succès puisqu'on y retourne après 10-15 ans pour effectuer des travaux d'entretien. Dans les secteurs non aménagés la composition en essence et la distribution sont beaucoup moins intéressante.

Il est donc prioritaire de prévoir des budgets suffisants afin de répondre aux besoins de la forêt.

Nous sommes fiers des succès de nos travaux et de l'aménagement forestier. Le fait d'en faire de moins en moins nous laisse pourtant perplexe. Comment nous positionner, doit-on délaissé le secteur? Ou bien au

contraire on devrait investir afin de rajeunir notre parc d'équipements, acheter des campements forestiers. Devrait-on acheter de l'hébergement à proximité des grands feux de forêt de 2023 ?

Quelques mots sur la planification moyen terme, comment nos CRPFS vont-ils évoluer ? On a participé au dernier processus d'octroi de contrat et plusieurs problématiques avaient été soulevées mais n'ont pas été prises en compte. Il nous avait été mentionné que le budget CRPF serait indexé notamment mais cela ne semble pas le cas.

En date du 3 avril 2024 au niveau de nos CRPFS en préparation de terrain nous avons reçu +/- 20% de la planification de nos travaux dans 4 régions administratives. Comme nous avons un printemps hâtif on serait en mesure de débiter plus tôt mais nous restons en attente de la planification et des autorisations requises. Pourtant comme nous sommes influencés par les conditions climatiques nous devrions travailler quand les conditions le permettent. Pas en fonctions de dates administratives. S'il y a des arrêts de travaux en prévention des feux de forêts, on arrête, s'il fait beau on travaille... Il devrait y avoir une certaine **marge de manœuvre** dans l'exécution de nos CRPFS annuellement. Par exemple chaque année on peut devancer ou reporter 15% de notre volume afin de tenir compte des aléas météorologiques. A quelque part c'est la société qui en bénéficie des gains de productivité qu'on fait comme entrepreneurs. Cela affecte les taux que nous déposons dans les appels d'offres et/ou cela est capté dans les enquêtes de coûts qui sont la base de notre rémunération. Donc quand cela va bien d'un point de vue météo, pourquoi on arrêterait à l'automne 4-5-6 semaines avant les conditions difficiles. A l'inverse pourquoi ne pourrait-on pas arrêter un peu avant quand les conditions sont difficiles. L'objectif à moyen terme est d'atteindre les superficies moyennes prévues. Quand on fait un marathon et qu'on vise un temps de 4 heures, chaque km ne sont pas fait à la même vitesse et chaque coureur ne fait pas chaque km à la même vitesse. En nous demandant chaque année de finir à 100% c'est certain que plusieurs sacrifient de la productivité.

Au niveau des AOPS, en date du 3 avril, dans la préparation de terrain avec pelle mécanique +/- 30% des AOPS sont sortis. C'est un retard par rapport aux années précédentes. Dans notre cas nous avons donc en combinant notre CRPF et les AOPS 10% de notre planification en main en date du 3 avril. C'est nettement insuffisant pour pouvoir planifier quoi que ce soit. Tel que mentionné précédemment, les gains d'efficience sont majoritairement transférés à l'état. Afin de maximiser notre planification, nous tenons compte des contraintes de dates pour des raisons de mesures d'harmonisation, de la disponibilité des hébergements, de la disponibilité de sous-traitant, de la localisation des secteurs par rapport à la localisation des résidences de nos employés etc... Avec si peu de planification en avant de nous, il est inévitable qu'il y ait de multiples déplacements inutiles de machinerie et de main d'œuvre qui aurait pu être évité avec une meilleure planification.

Ces 2 derniers éléments découlent du fait qu'une des étapes primordiales du processus annuel de planification des travaux sylvicoles est le budget provincial. Comme celui-ci est fait annuellement et qu'il se déroule vers la mi-mars, plusieurs étapes subséquentes sont en attente. On a deux solutions potentielles qui

pourraient améliorer ce goulot d'étranglement. On gère en ha dorénavant et non en argent. Ce qui fait que les stratégies annuelles de travaux qui découlent des besoins sont connues d'avance et on doit prévoir et exécuter ce qui est requis chaque année. Ou bien le budget est dorénavant établi l'équivalent d'une année d'avance par rapport à actuellement. Les 2 solutions permettraient de grandement accroître la **prévisibilité**. Aucun contrat de signé en date du 12 avril pour notre part, pourtant la date de début des travaux est le 1 avril.

En forêt privée on constate le même désengagement de l'état. Le nombre de programme d'aides a augmenté mais le budget effectif disponible aux propriétaires a diminué. En 2001 Foresco Holding desservait +- 40 propriétaires annuellement avec un budget annuel de +- 100000\$. En 2023 le budget est de +- 115000\$ et Foresco Holding dessert +- 8 à 10 propriétaires. Pourtant nous recevons plus d'appels pour des propriétaires qui voudraient que l'on intervienne sur leurs lots. L'option d'utiliser le programme de remboursement avec les taxes foncières (PRTF) à ces limites dans les régions où nous travaillons puisque la valeur des taxes payées annuellement ne permet pas d'effectuer des travaux de façon significative, ni de façon efficace. Afin de ne pas tout chambouler ce qui se fait présentement, les programmes existants pourraient être maintenus. Mais une option assez simple qui permettrait aux propriétaires d'augmenter la mobilisation des bois serait de **modifier le plafond du PRTF**. Au lieu d'être limité à un montant de 85% des taxes payées annuellement, le plafond devrait être établi soit en fonction des taxes payées annuellement soit en fonction d'un budget \$/ha, par exemple 125\$/ha. Un propriétaire détient 40 ha et paye 800\$ de taxes annuellement, le plafond en crédit CRPF devient 5000\$ annuellement. La souplesse de cette option donne plus de choix aux propriétaires et pourrait permettre d'augmenter la mise en marché de bois puisque cela permettrait d'assurer la remise en production à la suite de la coupe. Un des gros avantages de cette mesure est qu'elle **augmente la prévisibilité**. En effet comme propriétaire ou comme consultant forestier on serait moins dépendant des budgets qui sont décrétés annuellement pour les programmes plus réguliers. Ce qui crée un important frein dans la chaîne de prévisibilité. Comment on peut par exemple promettre à un propriétaire certains travaux qui s'échelonnent sur plusieurs années sans aucune assurance de budget à moyen terme ? Il en est de même pour l'état, présentement on peut débiter une chaîne de travaux mais qui peut être interrompue faute de disponibilité de budget. Un budget en fonction d'ha permettrait mieux de faire un lien avec un territoire aménagé, puisque les ha sont moins sujets à changement que le budget provincial, que les taux de taxation municipale, que les évaluations municipales, que les allocations des consultants forestiers, que la répartition entre propriétaires d'un même consultant forestier etc...

Nous restons disponibles afin d'échanger au niveau des solutions pour améliorer les pratiques forestières avec vous.



Marco Sylvain, président directeur général

Foresco Holding- Consultant Evoplaning